

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Bureau de la sécurité nautique
Transports Canada

Déroulement de la rencontre

1

- Introduction

2

- RRVUB

3

- Catégories de restrictions

4

- Rôles et responsabilités

5

- Renseignements -
Demande de restrictions

6

- Bouées et affichage

7

- Synthèse du processus

8

- Références

9

- Personnes ressources

10

- Questions

1. Introduction

Le Bureau de la sécurité nautique (BSN) administre le **Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)**

En collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) – **Autorité provinciale désignée (décret 1988)**

Ce règlement s'adresse à toutes les embarcations :
Plaisance et commerciale

2. Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Permet de solutionner des problèmes :

- Sécurité
- Environnement
- Intérêt du public

Permet de mettre fin à une **situation conflictuelle** impliquant les différents usagers d'un **plan d'eau**

La demande de restriction **doit** provenir d'une **administration locale** (municipalité, ville, paroisse, canton, MRC, etc.)

ATTENTION : La demande de restriction est la dernière option à considérer – Des solutions alternatives doivent avoir été explorées et éprouvées auparavant

3. Catégories de restrictions

Les restrictions peuvent être appliquées :

- En tout temps
- Durant certaine partie de la journée, de la semaine
- Durant certains mois, certaines saisons
- Sur tout le plan d'eau ou certaine partie de celui-ci

Annexe 1



Interdiction à toutes les embarcations

Annexe 2



Interdiction aux embarcations motorisées (propulsion mécanique et électrique)

Annexe 3



Interdiction aux embarcations à propulsion mécanique

Annexe 4



Limite de puissance (Parc public – accès contrôlé)

Annexes 5-6



Limite de vitesse (5, 10, 25, 40, 55, 60, 70 km/h)

Annexe 7



Interdiction aux activités de remorquage, surf sur le sillage

Annexe 8



Interdiction aux activités ou événements sportifs, récréatifs ou publics

**** embarcations ciblées ****
**** zone protection riveraine ****

4. a) Rôles et responsabilités - BSN

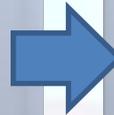
BSN - Régional

Répondre aux demandes d'information

Encadrer les requérants tout au long du processus

Recevoir et évaluer les dossiers de demandes de restrictions

Recommander ou non les demandes de restrictions au BSN-Ottawa



BSN – Ottawa Administration centrale

Processus réglementaire canadien

Évaluation de la demande

Gazette du Canada, Parties I et II

Les **dossiers** de demandes de restrictions seront **examinés selon** :

- Lois et règlements
- Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation
- Guide des administrations locales

b) Rôles et responsabilités – Administration locale

Préparer et déposer la demande de restrictions

- Au BSN – Régional (avant le 15 août de chaque année)
- Les demandes doivent être déposées à Ottawa avant le 15 sept. de chaque année

Procéder aux consultations

- Description du problème
- Solutions alternatives (réglementaires ou non)

Préparer le résumé de l'analyse coûts-avantages

- Qui va gagner, qui va perdre

Mise à l'essai des solutions alternatives retenues

- Analyser les solutions alternatives

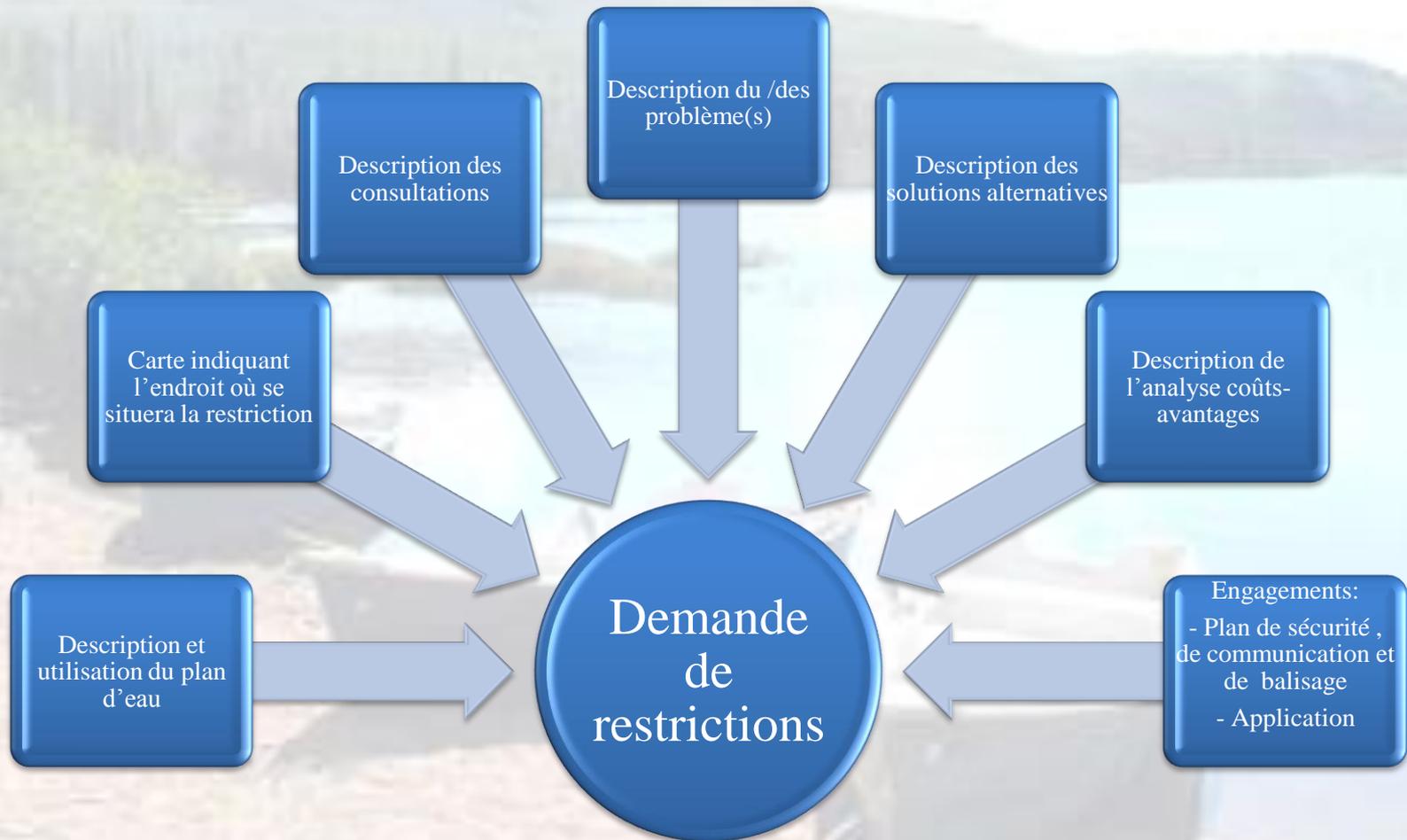
S'engager

- Plan de sécurité
- Plan de balisage

Faire appliquer la réglementation (RRVUB)

- Entente (agence d'application réglementaire ou nomination)

5. a) Renseignements à inclure dans sa demande de restrictions



b) Description et utilisation du plan d'eau

Longueur / largeur / profondeur / particularités

Genre d'activités

Points d'accès

Population (aux différentes saisons, riverains, utilisateurs)

Type et nombre de bateaux

Nombre de quais

Nombre de plates-formes de baignade

Autres activités nautiques

c) Carte indiquant l'endroit où se situera la restriction

Positions exactes en
latitude et longitude

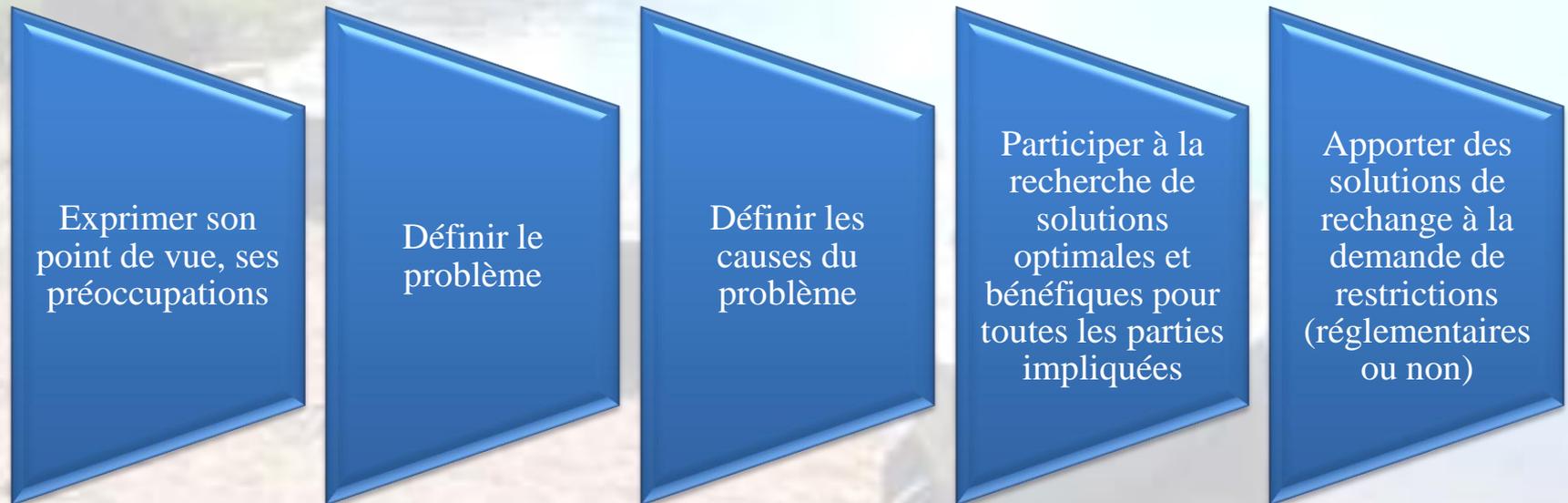
« degré, minutes,
secondes »

Système de référence:
*Répertoire
toponymique du
Québec*

www.toponymie.gouv.qc.ca

d) Consultation

- Mécanisme essentiel à la **résolution de conflit**
- **Première étape** (la plus importante) du processus de demande de restrictions
- Elle permet de :



e) Avant la consultation

Élaborer le **plan de consultation** et le calendrier

Buts et objectifs

Identifier les différents **intervenants** à consulter

Ceux qui sont touchés ou qui risquent de l'être

La diversité de ceux-ci est essentielle

Premières Nations

Informez le BSN dès le début du processus afin de savoir rapidement si des groupes devront être consultés

Identifier les **méthodes utilisées pour informer** les intervenants de la tenue de la consultation

Radio

Journaux

Web

Affichage

Informez **SUFFISAMMENT À L'AVANCE** les intervenants touchés

Du plan des consultations

Du fonctionnement des consultations

Des questions à l'étude lors des consultations

Du calendrier des consultations

f) Consultation

Renseignements à inclure à la demande de restrictions

Liste des **intervenants** et un **résumé** de leurs préoccupations

Compte rendu des **moyens** utilisés pour rejoindre les intervenants / copies papiers, radiophoniques et télévisées des annonces faites (dates)

Résumé des courriels, lettres et appels téléphoniques

Copie des **procès-verbaux** des réunions

Solutions alternatives envisagées, retenues et essayées ainsi que les résultats obtenus

ATTENTION : Une restriction est demandée en fonction de sa valeur et de sa nécessité et non en fonction du nombre de personnes qui l'appuie

g) Description du problème

Démontrer qu'**il y a un réel problème** (pas en prévision d'un problème)

Expliquer en détail la **nature du problème** et la façon dont celui-ci **évoluera** si aucune action n'est entreprise

Démontrer que **l'intervention** du gouvernement est **justifiée** (pas la première solution envisagée)

Se référer à des **experts reconnus** pour appuyer la relation de cause à effet (**environnement**)

h) Solutions alternatives (réglementaires ou non)

Solutions

Envisagées

Mises en place

Éprouvées

Exemples

Solutions alternatives :

Sensibilisation des usagers

Code de conduite volontaire

Entente à l'amiable

Bouées privées

Règlements déjà existants et applicables

Évaluer l'efficacité et la pertinence des solutions alternatives pour résoudre le(s) problème(s)

Résultats suite à l'essai des solutions alternatives

Modifications et ajustements des solutions alternatives (si nécessaire)

Rapport

ATTENTION : Informer rapidement les parties touchées sur le résultat des consultations, les priorités prises en compte et les solutions mises à l'essai

i) Résumé de l'analyse coûts-avantages

Évaluer les coûts et les avantages des mesures de nature réglementaire et non réglementaire

Recenser et évaluer les incidences économiques, environnementales et sociales possibles, positives et négatives, ainsi que les solutions de rechange

Évaluer la possibilité de répartir les incidences positives et négatives parmi les parties visées

j) Engagements de l'administration locale

Joindre la ou les **résolutions** appuyant la demande de restrictions

- Datée(s) après les consultations

S'engager à **afficher** et à **faire appliquer** la restriction demandée

- Fournir une **lettre d'engagement** de la municipalité à afficher les restrictions demandées
- Fournir une **lettre d'engagement** d'un organisme d'application réglementaire précisant leur capacité à faire respecter la restriction

Planifier la mise en place de l'affichage

- Fournir un **plan de balisage** (disposition et nombre)

Préciser le **plan de sécurité** qui sera mis en place pour les résidents et visiteurs

- Fournir un **plan de communication** (celui-ci servira à faire connaître la restriction aux différents intervenants)

k) Application de la réglementation

Organismes d'application

Sûreté du Québec

Police municipale

Agents d'exécution (constables spéciaux)

- Habilités
- Formation
- Équipements (cinémomètre, embarcation)

Nomination

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance

Règlement sur les petits bâtiments

Règlement sur les abordages

6. Bouées et affichage (exigences générales)

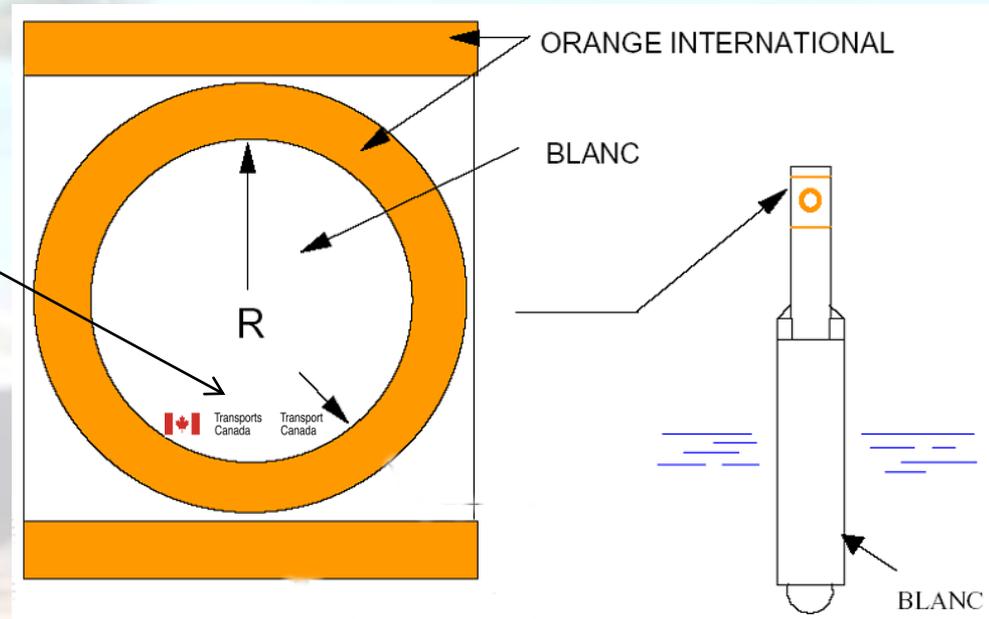
Inscription – Transports Canada

- Bilingue en noire
- Accompagnée du logo (drapeau)



Transports
Canada

Transport
Canada



Bordures de couleur orange
international

8. Références

Guide des administrations locales (TC)

Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation (CT)

Évaluation, choix et mise en œuvre d'instruments d'action gouvernementale (CT)

Guide de l'analyse coûts-avantages pour les programmes de réglementation (CT)

Lignes directrices pour des consultations efficaces sur la réglementation (CT)

Liste des fournisseurs de bouées (TC)

Guide de sécurité nautique (Renseignements nautiques) (TC)

Réglementations diverses (RRVUB, Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada - LMMC)

Internet : www.tc.gc.ca/securitenautique/

CT : Conseil du trésor

TC : Transports Canada

9. Personnes - ressources

Transports Canada

Centre de Transports Canada
401 – 1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C8

Isabelle Girard, RRVUB
Bureau de la sécurité nautique
418-649-6194
isabelle.girard@tc.gc.ca

Lucie Vézina, RRVUB
Bureau de la sécurité nautique
418-649-6833
lucie.vezina@tc.gc.ca

Richard Jones
Loi sur la protection des eaux navigables
418-648-5403
richard.jones@tc.gc.ca

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire – Tour 1
2828, boul. Laurier, bureau 500
Québec, Québec G1V 0B9

- Me Karen Bédard
Bureau des affaires pénales
418-643-9059 poste 20848
karen.bedard@dpcp.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec, Québec G1R 4J3

- Me Marie Pelletier
418-691-2022
marie.pelletier@mamrot.gouv.qc.ca



Questions ??